

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (En milliers de MAD)	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT
	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	NET	NET
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	7 746	3 855	3 891	5 053
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	7 746	3 855	3 891	5 053
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	66 598	51 083	15 515	16 250
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	56 047	51 083	4 964	6 487
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	10 552	-	10 552	9 764
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	208 970	65 413	143 558	111 502
Terrains	28 708	-	28 708	28 708
Constructions	22 997	17 915	5 083	6 031
Installations techniques, matériel et outillage	10 138	7 274	2 863	4 048
Matériel de transport	1 832	911	920	613
Mobilier, matériel de bureau, Aménag. Divers	47 619	38 412	9 207	11 506
Autres immobilisations corporelles	2 537	900	1 637	1 637
Immobilisations corporelles en cours	95 140	-	95 140	58 958
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	50 158	-	50 158	50 071
Prêts immobilisés	-	-	-	-
Autres créances financières	145	-	145	58
Titres de participation	50 000	-	50 000	50 000
Autres Titres immobilisés	13	-	13	13
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (E)	-	-	-	-
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D)	333 472	120 350	213 122	182 876
Stocks (F)	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Matières et fournitures consommables	-	-	-	-
Produits en cours	-	-	-	-
Produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	67 952	9 420	58 532	44 004
Fournisseurs, avances et acomptes	-	-	-	54
Clients et comptes rattachés	60 804	9 420	51 384	37 672
Personnel	126	-	126	57
Etat	6 431	-	6 431	4 847
Comptes d'associés	-	-	-	-
Autres débiteurs	-	-	-	-
Comptes de régularisation Actif	591	-	591	1 374
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENTS (H)	92 817	-	92 817	118 960
ECART DE CONVERSION-ACTIF (I) Éléments circulants	-	-	-	-
TOTAL II (F+G+H+I)	160 769	9 420	151 349	162 965
TRESORERIE-ACTIF	4 834	-	4 834	1 344
Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	-
Banques, T.G et C.C.P	4 824	-	4 824	1 333
Caisse, régie d'avances et accreditifs	10	-	10	12
TOTAL III	4 834	-	4 834	1 344
TOTAL GENERAL I+II+III	499 076	129 770	369 306	347 185

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

DÉSIGNATION (En milliers de MAD)	OPERATIONS		Totaux de l'exercice 3=2+1	Totaux de l'exercice précédent 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
I PRODUITS D'EXPLOITATION	113 892	-	113 892	104 320
Ventes de marchandises (en l'état)	-	-	-	-
Ventes de biens et services produits	98 538	-	98 538	89 352
Chiffre d'affaire	98 538	-	98 538	89 352
Variation de stock de produits (1)	-	-	-	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Reprises d'exploitation: transferts de charges	15 355	-	15 355	14 968
TOTAL I	113 892	-	113 892	104 320
II CHARGES D'EXPLOITATION	98 848	-	98 848	99 550
Achats revendus (2) de marchandises	-	-	-	-
Achat consommés (2) de matières et de fournitures	7 386	-	7 386	7 201
Autres charges externes	28 067	-	28 067	32 056
Impôts et taxes	727	-	727	724
Charges de personnel	36 799	-	36 799	37 402
Autres charges d'exploitation	343	-	343	343
Dotations d'exploitation	25 528	-	25 528	21 824
TOTAL II	98 848	-	98 848	99 550
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	15 044	-	15 044	4 770
IV PRODUITS FINANCIERS	2 204	-	2 204	3 978
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	-	-	-	-
Gains de change	32	-	32	630
Intérêts et autres produits financiers	2 173	-	2 173	3 324
Reprises financières: transfert de charges	-	-	-	25
TOTAL IV	2 204	-	2 204	3 978
V CHARGES FINANCIÈRES	143	104	247	221
Charges d'intérêts	-	-	-	-
Pertes de change	143	-	143	2
Autres charges financières	-	104	104	220
Dotations financières	-	-	-	-
TOTAL V	143	104	247	221
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)	2 061	- 104	1 958	3 756
VII RESULTAT COURANT (III + VI)	17 105	- 104	17 002	8 526

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (En milliers de MAD)	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES (A)	321 509	311 748
Capital social ou personnel (1)	100 000	100 000
Moins: actionnaires, capita, souscrit non appelé	-	-
Capital appelé	100 000	100 000
Don versé	100 000	100 000
Prime d'émission de fusion, d'apport	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	4 083	3 808
Autres réserves	16 510	16 510
Report à nouveau (2)	191 155	185 930
Résultat en instance d'affectation	-	-
Résultat net de l'exercice (2)	9 761	5 500
Total des CAPITAUX PROPRES (A)	321 509	311 748
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)	-	-
Subvention d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
DETTES DE FINANCEMENT (C)	-	-
Emprunts Obligataires	-	-
Autres dettes de financement	-	-
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	-	-
Augmentation des créances immobilisées	-	-
Diminution des dettes de financement	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	321 509	311 748
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	41 151	32 669
Fournisseurs et comptes rattachés	10 881	14 352
Clients créditeurs, avances et acomptes	-	-
Personnel	1 753	1 348
Organismes sociaux	1 824	2 532
Etat	19 732	13 136
Comptes d'associés	-	-
Autres créanciers	6 961	1 301
Comptes de régularisation passif	-	-
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	6 646	2 707
ECART DE CONVERSION-PASSIF (ÉLÉMENTS CIRCULANTS) (H)	-	11
TOTAL II (F+G+H)	47 797	35 387
TRESORERIE-PASSIF	-	50
Crédits d'escompte	-	-
Crédits de trésorerie	-	-
Banques (soldes créditeurs)	-	50
TOTAL III	-	50
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	369 306	347 185

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) - Suite

DÉSIGNATION (En milliers de MAD)	OPERATIONS		Totaux de l'exercice 3=2+1	Totaux de l'exercice précédent 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
VII RESULTAT COURANT (III+VI)	17 105	- 104	17 002	8 526
VIII PRODUITS NON COURANTS	2	361	363	5 445
Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	180
Subventions d'équilibre	-	-	-	-
Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
Autres produits non courants	2	361	363	265
Reprises non courantes: transferts de charges	-	-	-	5 000
TOTAL VIII	2	361	363	5 445
IX CHARGES NON COURANTES	296	-	296	5 558
Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées	-	-	-	223
Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non courantes	296	-	296	5 335
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-
TOTAL IX	296	-	296	5 558
X RESULTAT NON COURANT (VIII- IX)	- 294	361	67	- 113
XI RESULTAT AVANT IMPOT (VII+ X)	16 812	257	17 069	8 413
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	7 308	-	7 308	2 913
XIII RESULTAT NET (XI - XII)	9 504	257	9 761	5 500
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VII)	116 099	361	116 460	113 742
XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	106 595	104	106 699	108 242
XVI RESULTAT NET (total des produits - total des charges)	9 504	257	9 761	5 500



ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

DÉSIGNATION (En milliers de MAD)	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
(1) + Ventes de marchandises (en l'état)	-	-
(2) - Achats revendus de marchandises	-	-
(I) = MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT	-	-
(II) + PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	98 538	89 352
(3) Ventes de biens et services produits	98 538	89 352
(4) Variation stocks produits	-	-
(5) Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
(III) - CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	35 452	39 257
(6) Achats consommés de matières et fournitures	7 386	7 201
(7) Autres charges externes	28 067	32 056
(IV) = VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	63 085	50 095
(8) + Subventions d'exploitation	-	-
(9) - Impôts et taxes	727	724
(10) - Charges de personnel	36 799	37 402
(V) = EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I.B.E)	25 560	11 969
(11) + Autres produits d'exploitation	-	-
(12) - Autres charges d'exploitation	343	343
(13) + Reprises d'exploitation, transferts de charges	15 355	14 968
(14) - Dotations d'exploitation	25 528	21 824
(VI) = RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	15 044	4 770
(VII) + RESULTAT FINANCIER	1 958	3 756
(VIII) = RESULTAT COURANT (+ ou -)	17 002	8 526
(IX) + RESULTAT NON COURANT	67	- 113
(15) - Impôt sur les résultats	7 308	2 912
(X) = RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9 761	5 500

Tableau de formation des résultats (T.F.R)

(1) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9 761	5 500
Bénéfices (+)	9 761	5 500
Pertes (-)	-	-
(2) + Dotations d'exploitation (1)	9 462	11 260
(3) + Dotations financières (1)	-	-
(4) + Dotations non courantes (1)	-	-
(5) - Reprises d'exploitation (2)	-	-
(6) - Reprises financières (2)	-	-
(7) - Reprises non courantes (2)	-	-
(8) - Produits des cessions d'immobilisation	-	180
(9) + Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	-	223
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	19 223	16 803
(10) - Distributions de bénéfices	-	-
AUTOFINANCEMENT	19 223	16 803

- (1) À l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passif circulants et à la trésorerie.
 (2) À l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.
 (3) Y compris reprises sur subventions d'investissements.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société MAROCLEAR S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 321.508.935 dont un bénéfice net de MAD 9.761.104.

Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MAROCLEAR S.A au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 Janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes
Coopers Audit Maroc S.A

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social : Hassan II
Tél: 0522 42 27 47 34

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2. CONVENTION CONCLUE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention conclue au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2021.

Casablanca, le 20 Janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes
Coopers Audit Maroc S.A

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social : Hassan II
Tél: 0522 42 27 47 34